



La visa mexicana le da la posibilidad de viajar al país. **No garantiza su ingreso.**

En el punto de ingreso, las autoridades migratorias podrán realizarle algunas preguntas para confirmar los motivos de su viaje, el tiempo que pasará en México, y cómo solventará los gastos durante su estancia. Podrán también solicitarle documentos impresos, tales como reservación de hotel, boletos e itinerarios.

Las siguientes preguntas son algunos ejemplos.

¿Por qué motivo viaja a México? ¿Qué actividades realizará?

¿En dónde se hospedará? ¿Puede mostrarme su reservación?

¿Tiene conocidos en el país?

¿Cómo va a cubrir sus gastos?

¿Cuánto tiempo se quedará en el país?

Si pretende realizar estudios de corta estancia, ¿qué programa cursará y en qué institución?

¿Con qué medio de transporte saldrá del país? ¿Puede mostrarme su boleto de regreso?

Como en todos los países, las autoridades migratorias verificarán la autenticidad de los documentos que presente, la veracidad y congruencia de la información que declare, y confirmarán que no exista alguna prohibición expresa para su ingreso al país.

Los motivos de su viaje deben coincidir con su tipo de visa.

Todas las personas que visitan o viven en México tienen derechos que deben ser respetados. Entre otros, los extranjeros tienen el derecho a contactar a su embajada o consulado.



Le visa mexicain vous permet de voyager au Mexique. Cependant, **il ne garantit pas l'entrée au pays.**

Au point d'entrée, les autorités migratoires sont susceptibles de vous interroger afin de se renseigner sur les motifs de votre voyage, la durée de votre séjour au Mexique et les moyens matériels dont vous disposez pour le financer. Elles pourront aussi vous demander des documents imprimés concernant votre séjour, tels qu'une réservation d'hôtel, des billets et des itinéraires.

Voici quelques exemples de questions qui peuvent vous être posées :

Quel est le motif de votre séjour au Mexique ? Quelles seront vos activités ?

Où logerez-vous ? Pouvez-vous me montrer votre réservation d'hôtel ?

Avez-vous des connaissances au Mexique ?

Comment comptez-vous financer votre séjour?

Combien de temps resterez-vous au Mexique?

En cas d'un séjour d'études de courte durée, quelles études suivrez-vous et auprès de quelle institution?

Par quel moyen de transport quitterez-vous le Mexique ? Pouvez-vous me montrer un billet de retour ?

À l'instar de tous les pays, l'authenticité des documents que vous présenterez et la véracité et cohérence des informations contenues dans vos déclarations feront l'objet d'une vérification de la part des autorités migratoires mexicaines qui confirmeront en outre l'absence de toute interdiction expresse concernant votre admission sur le territoire mexicain.

Les motifs de votre voyage doivent correspondre au type de visa détenu.

Toutes les personnes qui vivent ou habitent au Mexique ont des droits qui doivent être respectés. Les étrangers ont le droit de contacter l'ambassade ou le consulat de leur pays.